

CHRONIQUE 35 - AOÛT 2016

ACTUALITÉS JURIDIQUES DU MOIS DE JUILLET

Une justice plus accessible

La Clinique juridique Juripop a annoncé le 10 juillet dernier qu'elle multiplie ses points de services, et ce, dans toutes les régions du Québec. La mission de cet organisme est de rendre la justice plus accessible pour tous. Elle propose, notamment, des séances d'information juridique aux particuliers et aux entreprises, ainsi que des services d'avocats à moindre coût pour les personnes dont les revenus sont trop faibles pour consulter un avocat en pratique privée, mais pas trop élevés pour se qualifier à l'Aide Juridique.

Pour connaître la grille d'admissibilité des revenus couverts par la Clinique Juripop il est possible de consulter le <http://juripop.org/services-aux-particuliers/criteres-daccessibilite/>.

De plus, sachez qu'il est possible de remplir le formulaire de demande d'admission directement sur leur site Internet.

Nouveaux délais pour les procédures judiciaires en matières criminelles

La Cour suprême du Canada a rendu au début du mois de juillet dernier une importante décision liée aux délais judiciaires en matière criminelle. L'objectif est de réduire les délais déraisonnables qui peuvent occasionner des arrêts de procédures. Ainsi, 5 juges contre 4 ont fixé le nouveau plafond à 18 mois pour les procédures en cour provinciale, et à 30 mois pour celles devant une cour supérieure. Le calcul du délai est comptabilisé à compter du dépôt des accusations jusqu'au procès. Toutefois, le nouveau plafond permet, pour les dossiers plus complexes, de demander un délai supplémentaire. La cour a qualifié l'ancienne méthode de « trop difficile à saisir et trop complexe¹ ». En ce qui concerne les procédures en cours, la cour a établi un cadre transitoire flexible.

Me Marie-Claude Fortin,
agente à l'information juridique.

1. R. c. Jordan, 2016 CSC 27

